



FONDATION  
Paul Bennetot

*La Fondation du  
Groupe Matmut*



## APPEL À PROJETS 2019

### TRAUMATOLOGIE ET DÉPENDANCE



#### OBJECTIFS :

La Fondation Paul Bennetot, fondation du Groupe MATMUT, a pour objectif de soutenir **la recherche et l'innovation en traumatologie, post traumatologie et dépendance**

En 2019, une attention particulière sera portée aux projets concernant les traumatismes physiques en situation d'urgence et de post urgence ainsi que leurs conséquences en termes de handicap, de dépendance et de leur prise en charge. A titre indicatif, en 2018, la Fondation Paul Bennetot a financé 5 projets pour un montant global de 240 000 euros.

Pour cette année 2019, la Fondation Paul Bennetot a orienté son soutien sur les **thèmes du traumatisme physique**

Ces projets doivent impérativement concerner des projets de recherche et d'innovation dans des domaines médicaux, de soins et d'accompagnement (de la phase aigu jusqu'à la participation sociale), suivants :

- **Rééducation et compensation ;**
- **Handicap post traumatique ou évolutif ;**
- **Ortho-gériatrie ;**

Ces projets peuvent impliquer des dispositifs et aides techniques faisant appel aux nouvelles technologies et à la robotique.

---

Fondation sous égide de la Fondation de l'Avenir



FONDATION  
**Paul Bennetot**

*La Fondation du  
Groupe Matmut*

### CONDITIONS DE RÉPONSE DE L'APPEL À PROJETS :

---

- Les dossiers de candidature sont **déposés au nom du PI** (porteur du projet). Ils comprennent :
  - Le formulaire de candidature,
  - Une description du projet : protocole en 15 pages maximum
  - La grille budgétaire présentant les différentes lignes de dépenses prévues au budget demandé,
  - Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux.
  - Le CV du PI et une photo d'identité
- Une équipe candidate ne peut présenter qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets. Si elle a déjà été soutenue par la Fondation, elle doit avoir clôturé ses précédents engagements
- Les projets considérés comme « Hors Champ » de l'appel à projets ne sont pas expertisés.
- Aucun dossier partiellement complété ou ne respectant pas les formats demandés ne sera traité

### PROCÉDURE DE SÉLECTION :

---

La sélection des dossiers est réalisée sur la base des avis rendus par le comité scientifique de la Fondation Paul Bennetot après au moins deux expertises.

### ETABLISSEMENTS ELIGIBLES

---

- Les équipes d'orthopédie et d'urgence des établissements mutualistes, du secteur public (CHU, SSR...) ou du secteur privé non lucratif
- Les **dossiers associant un acteur mutualiste seront privilégiés.**
- La collaboration avec des laboratoires de recherche, des sociétés savantes, des partenariats industriels (ou avec entreprises et/ou start-up du secteur numérique) peut également être envisagée.

Fondation sous égide de la Fondation de l'Avenir



FONDATION  
**Paul Bennetot**

*La Fondation du  
Groupe Matmut*

## **CONDITIONS D'UTILISATION DES CREDITS :**

---

### **Des versements sur facture**

- La Fondation Paul Bennetot ne procède pas au versement de fonds mais règle directement sur présentation de factures. Elle accepte toutefois par dérogation de procéder à un versement de fonds de 3 mois pour les dépenses liées une embauche en CDD sur pièces justificatives (Contrat de travail)
- La totalité des factures doit être rendue 1 mois maximum après la fin de la convention. Au-delà, les factures ne seront pas honorées.
- L'ensemble des factures doit être daté à la période couverte par la convention. En dehors de cette période, les factures ne seront pas honorées.

### **Une durée limitée par la convention à l'accès aux crédits de recherche**

- Les crédits de recherche sont accordés pour une durée de 18 mois à partir de la date de signature de la convention. Ce délai peut être exceptionnellement étendu à 24 mois sur demande argumentée et après avis motivé du comité scientifique.
- Les projets de recherche ne pourront être financés que si l'ensemble des autorisations sont obtenues dans un délai de 6 mois après l'information d'attribution du budget par la Fondation.

Fondation sous égide de la Fondation de l'Avenir

255, rue de Vaugirard – 75719 Paris cedex 15  
[www.fondationpaulbennetot.org](http://www.fondationpaulbennetot.org)

Tél. : 01 40 43 23 70

Fondation reconnue d'utilité publique (décret du 19/04/88)  
habilitée à recevoir des dons et legs. Dons déductibles  
de l'impôt sur le revenu (66 %) et de l'ISR (75 %).





FONDATION  
**Paul Bennetot**

*La Fondation du  
Groupe Matmut*

### Une utilisation des crédits

- La Fondation accorde essentiellement des crédits de fonctionnement pour la réalisation d'un projet.
- La gestion et le traitement administratif des crédits de recherche étant assurés en direct par la Fondation de l'Avenir, la Fondation ne finance pas les frais de gestion.
- Une partie seulement des crédits, peut être affectée au remboursement de temps de personnel de recherche spécifiquement recruté pour le projet.
- Une partie seulement des crédits peut exceptionnellement être affectée à l'achat de matériel de recherche spécifique au projet sur avis motivé du comité scientifique. Est considéré comme investissement tout matériel ou logiciel d'une valeur unitaire supérieure à 1500€ TTC. Dans ce cas, le matériel **demeure la propriété de la Fondation de l'Avenir qui abrite la Fondation Paul Bennetot** qui le met gracieusement à disposition de l'équipe de recherche pour la durée du projet.
- La Fondation ne financera pas cette année de matériel bureautique
- La Fondation peut rembourser les frais de publications, et participer, sous conditions, au financement de la valorisation de projets (congrès, édition...).
- Les crédits non dépensés à la date de fin de convention seront réaffectés à d'autres programmes de recherche.

### CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le comité scientifique sera particulièrement attentif aux critères de sélection suivants :

- la tenue administrative du dossier (exhaustivité du dossier au format voulu) ;
- le caractère innovant du projet ;
- la clarté et pertinence des objectifs ;
- la qualité méthodologique du projet et son évaluation ;
- le potentiel de transférabilité, de reproductibilité et de généralisation à d'autres structures ;
- le bénéfice en quantité et qualité de vie de la personne avec -si possible- une évaluation médico-économique ;
- la pluridisciplinarité des équipes et/ou de la collaboration entre établissements et/ou services.

Fondation sous égide de la Fondation de l'Avenir





FONDATION  
**Paul Bennetot**

*La Fondation du  
Groupe Matmut*

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

<b>ETAPE 1</b>	Diffusion de l'appel à projets	<b>25 février 2019</b>
<b>ETAPE 2</b>	Réception des dossiers de candidature	<b>29 Avril 2019 Minuit</b>
<b>ETAPE 3</b>	Expertise des dossiers par le comité scientifique	<b>18 juin 2019</b>
<b>ETAPE 4</b>	Validation des projets par le comité de gestion	<b>09 juillet 2019</b>
<b>ETAPE 5</b>	Conventionnement	<b>A partir de septembre 2019</b>

## CONDITIONS CONTRACTUELLES

Contractualisation sous la forme d'une convention établie sur la base du budget présenté signée par la Fondation Paul Bennetot, l'organisme porteur du projet, et le porteur du projet.

Candidature, informations et dossiers à télécharger :

<http://www.fondationpaulbennetot.org/>

**DATE LIMITE D'ENVOI : 29 Avril 2019 Minuit**

Il ne sera pas envoyé de dossier par la poste. Tous les dossiers enregistrés feront l'objet d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.

Contact [riis@fondationdelavenir.org](mailto:riis@fondationdelavenir.org)

Fondation sous égide de la Fondation de l'Avenir

255, rue de Vaugirard – 75719 Paris cedex 15  
[www.fondationpaulbennetot.org](http://www.fondationpaulbennetot.org)

Tél. : 01 40 43 23 70

Fondation reconnue d'utilité publique (décret du 19/04/88)  
habilitée à recevoir des dons et legs. Dons déductibles  
de l'impôt sur le revenu (66 %) et de l'ISR (75 %).

